A Toulouse , le 4 juin 2014

A
M l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne

Objet : frais de déplacement et indemnités de stage

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Lors de l'audience du 4 février 2014, les services de la DGRH du Ministère de l'Education Nationale ont confirmé au SNUipp-FSU que les stages en ESPE pour les PES et les stages en école pour les M2 admissibles, correspondaient à des actions de formation initiale et que, par conséquent, ils ouvraient droit au remboursement de frais de déplacement ainsi qu'au versement des indemnités, définis dans les arrêtés du 3 juillet 2006 et du 20 décembre 2013.

Or à ce jour, de nombreux étudiants et stagiaires n'ont perçu aucune indemnité ou seulement partiellement, malgré le dépôt de leur demande avec les pièces justificatives.

C'est pourquoi le SNUipp 31 vous demande d'intervenir pour que soient versés ces remboursements et ces indemnités aux personnels concernés dans les délais les plus brefs.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre demande.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Les secrétaires départementaux du SNUipp31

Michèle SAVE | Jean Philippe GADIER | Patrice SOULIE